

# **SIE DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2013**

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007*

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »*

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	5
1.6.	Eaux traitées .....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :5	
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.5.	Autres volumes .....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	8
2.1.	Modalités de tarification.....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Branchements en plomb.....	16
4.2.	Montants financiers .....	16
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements .....	16
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	17
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	18
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) .....	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19

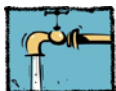


S'il s'agit d'une **délégation de service public** :

- *Nom du délégataire* : **VEOLIA-eau**
- *Date de début de contrat* : **09/01/2008**
- *Date de fin de contrat initial* : **2018**
- *Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)* : **2018**
- *Nombre d'avenants et nature des avenants* : **0**

Nature exacte de la mission du délégataire : **affermage : Compteurs eau froide, Distribution, Elévation, Gestion clientèle, Production, Branchements.**

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 260 habitants au 31/12/2013.**

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **643 abonnés au 31/12/2013. (640 au 31/12/2012).**

### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **128 198 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2013 (122 032 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2012).**

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation en %
STATION DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS			128 198	122 032	5.1 %
<b>Total</b>			<b>128 198</b>	<b>122 032</b>	<b>5.1 %</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0 %.**

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

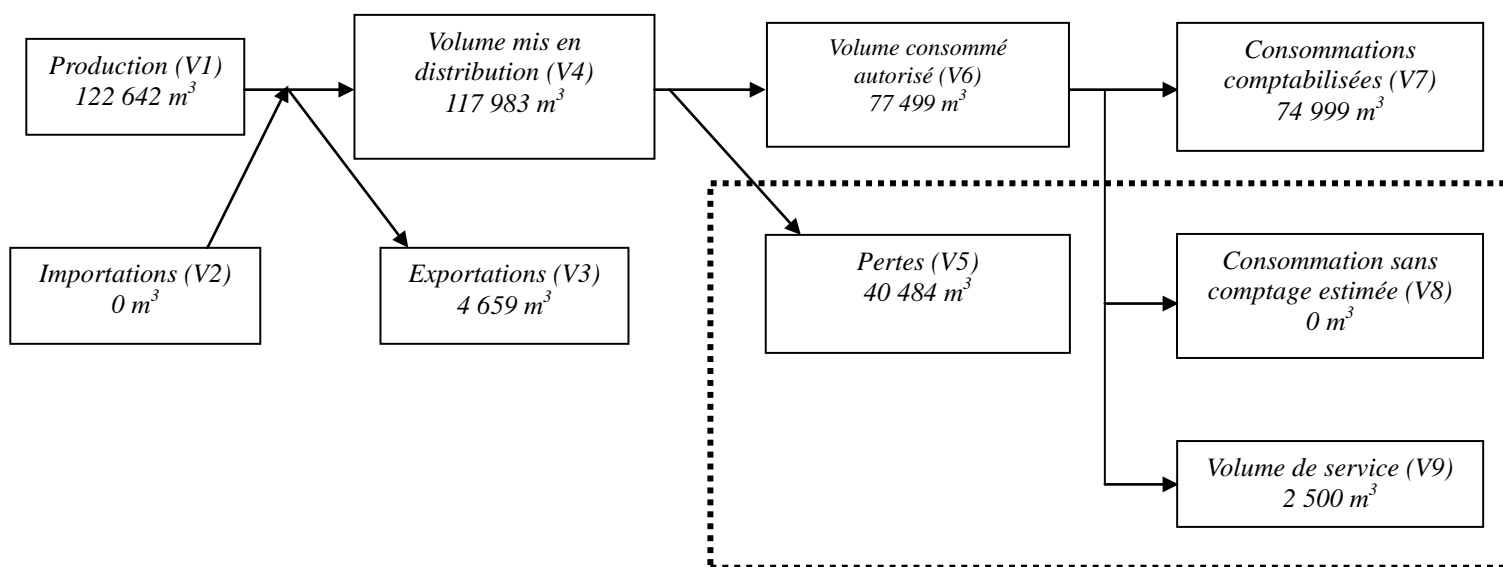


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Observations
	0	0	
<b>Total</b>	0	0	

## 1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



### 1.6.2. Production



Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
STATION DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS	DECANTATION, FILTRATION SUR SABLE, CHLORATION

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
STATION DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS	122 642	117 552	4.3 %	20
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>122 642</b>	<b>117 552</b>	<b>4.3 %</b>	<b>20</b>

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>				

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	56 484	57 901	-2.4%
Abonnés non domestiques	18 479	18 554	0.4%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>74 963</b>	<b>76 455</b>	<b>-2 %</b>
Service de BRETIGNEY <sup>(2)</sup>	4 659	2 200	111.8 %
<b>Total exporté vers d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>4 659</b>	<b>2 200</b>	<b>111.8 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0 %</b>

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6) 365 JOURS</b>	<b>80 696</b>	<b>77 499</b>	<b>-4 %</b>

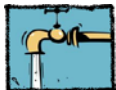
## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **43 kilomètres au 31/12/2013 (43 km au 31/12/2012)**.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

		Exercice 2012	Exercice 2013
Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	3.05 €	3.05 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup>	0.3467 €/m <sup>3</sup>	0.3467 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	46.65 €	47.25€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	m <sup>3</sup>	1.1242 €/m <sup>3</sup>	1.1382 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) <sup>(2)</sup>	5.5 %	5.5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0750 €/m <sup>3</sup>	0.0750 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.2800 €/m <sup>3</sup>	0.2800 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre: _____	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>

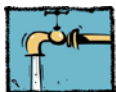
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 9/1/2008 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 9/1/2008 approuvant la délégation du service au fermier



## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	3.05	3.05	0
Part proportionnelle	41.60	41.60	0
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	<b>44.65</b>	<b>44.65</b>	<b>0</b>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	46.65	47.25	1.29 %
Part proportionnelle	134.90	136.58	1.25 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	<b>181.55</b>	<b>183.83</b>	<b>1.26 %</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9.00	9.00	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33.60	33.60	0 %
TVA si service assujéti (5,5 %)	14.78	14.91	0.88 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>57.38</b>	<b>57.51</b>	<b>0.2 %</b>
<b>Total</b>	<b>283.58</b>	<b>285.99</b>	<b>0.85 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.36</b>	<b>2.38</b>	<b>0.85 %</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle  
 semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

**Actualisation du tarif fermier.**

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
<i>Recettes vente d'eau aux usagers</i>	<b>27 930</b>	<b>28 577</b>	<b>2.32 %</b>
<i>dont abonnements</i>			
<i>Recette de vente d'eau en gros</i>			
<i>Régularisations des ventes d'eau (+/-)</i>			
<i>Total recettes de vente d'eau</i>			
<i>Recettes liées aux travaux</i>			
<i>Contribution exceptionnelle du budget général</i>			
<i>Autres recettes</i>			
<i>Total autres recettes</i>			
<b>Total des recettes</b>	<b>27 930</b>	<b>28 577</b>	<b>2.32 %</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
<i>Recettes vente d'eau aux usagers</i>	<b>110 471</b>	<b>115 003</b>	<b>4.10 %</b>
<i>dont abonnements</i>			
<i>Recette de vente d'eau en gros</i>			
<i>Régularisations des ventes d'eau (+/-)</i>			
<i>Total recettes de vente d'eau</i>	<b>110 471</b>	<b>115 003</b>	<b>4.10 %</b>
<i>Recettes liées aux travaux</i>	<b>5 715</b>	<b>5 879</b>	<b>2.87 %</b>
<i>Autres recettes</i>	<b>2 010</b>	<b>2 701</b>	<b>34.35 %</b>
<i>Total autres recettes</i>			
<b>Total des recettes</b>	<b>118 196</b>	<b>123 583</b>	<b>4.55 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013: **152 160 €**(146 126 € au 31/12/2012).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	9	0	9	0
Paramètres physico-chimiques	7	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	100	100
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100	100

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 15 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 15 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Exercice 2012	Exercice 2013
0	<i>pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé</i>		
10	<i>existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte</i>	10	10
5	<i>mise à jour du plan au moins annuelle</i>	5	5
<i>Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>			
+ 10	<i>informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)</i>	10	10
+ 10	<i>connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations</i>	15	15
+ 10	<i>localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes</i>	10	10
+10	<i>Inventaire des pompes et équipements électromécaniques avec mise à jour annuelle</i>		10
+ 10	<i>localisation des branchements sur la base du plan des réseaux</i>	0	0
+10	<i>Caractéristiques du ou des compteurs pour chaque branchement</i>	10	10
+10	<i>Récapitulation des recherches de fuites avec date et nature des réparations</i>	10	10
+ 10	<i>localisation et identification des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)</i>	[VP136] <sub>N-1</sub>	0
+ 10	<i>existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements</i>	[VP137] <sub>N-1</sub>	0
+ 10	<i>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)</i>	[VP138] <sub>N-1</sub>	[VP138]
+5	<i>mise en œuvre d'une modélisation des réseaux</i>	[VP139] <sub>N-1</sub>	[VP139]
<i>Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.</i>			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est **80**. Il est calculé sur 120 points suivant la nouvelle réglementation (il était précédemment calculé sur 100 points).

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Pour 2013, le rendement du réseau est de **67.0 %**. (Il était de 70.5 % en 2012)

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut : **63.5 %**

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	f	
	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %	<b>70.5</b>	<b>69.60</b>
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70.5	69.60

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3.74 m<sup>3</sup>/j/km** (3.22 en 2012).

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de **3.52 m<sup>3</sup>/j/km (3.00 en 2012)**.

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km	0.150	0	0	0.170	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.01 % (0 en 2012)**.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



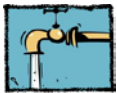
La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **20 % (20% en 2012)**.

### 3.5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)

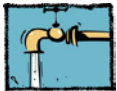


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2013 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2012 est de **0.4%**:

### 3.6 Taux de réclamations (P.155.1)



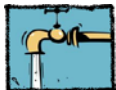
Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2013, le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 0.00 \text{ ‰}$$

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2014, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	635	637
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	108 000 €
Montants des subventions en €		32 400 €
Montants des contributions du budget générales en €		

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	0
	Intérêts	0

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 0 €



**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
<i>Renouvellements de canalisations préconisés par Veolia</i>	<b>800 000 €</b>	<b>920 000 €</b>

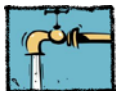
**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2013 (0€/m<sup>3</sup> en 2012).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	<i>Estimation du nombre d'habitants desservis</i>	<b>1260</b>	<b>1260</b>
D102.0	<i>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</i>	<b>2.36</b>	<b>2.38</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	<i>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</i>	<b>100</b>	<b>100</b>
P102.1	<i>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</i>	<b>100</b>	<b>100</b>
P103.2	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</i>	<b>50</b>	<b>80</b>
P104.3	<i>Rendement du réseau de distribution</i>	<b>70.5</b>	<b>67.0</b>
P105.3	<i>Indice linéaire des volumes non comptés</i>	<b>3.22</b>	<b>3.74</b>
P106.3	<i>Indice linéaire de pertes en réseau</i>	<b>3.00</b>	<b>3.52</b>
P107.2	<i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
P108.3	<i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</i>	<b>20</b>	<b>20</b>
P109.0	<i>Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</i>	<b>0</b>	<b>0</b>
P155.1	<i>Taux de réclamations</i>		<b>0</b>
P154.0	<i>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente</i>		<b>0.4</b>